

La Nouvelle Revue de Presse

NRP février 2012, n°10



DOSSIER

Quand la musique algérienne traverse le temps

Société

**Le sida en Algérie :
Le danger vient des séropositifs qui s'ignorent**
Djamila Kourta

Economie

Ce pourquoi les Algériens construisent mal
Kamel Daoud

Droit

**vote d'une loi accusée de limiter la représentativité
féminine**

Culture/Médias

**Manipulation des réseaux sociaux :
Les internautes algériens ne sont pas dupes**
Nora Chergui

الصيغة الجديدة
مخارات الحسم

Dossier **Quand la musique algérienne traverse le temps**

**La culture orale, une tribune pour les groupes dominés:
La chanson populaire, un lieu d'émergence du
discours féminin**

Fatiha Tabti-Kouidri, p.4

Les nuages ne cachent pas les étoiles...

Fayçal Metaoui, p.5

Amazigh Kateb, total Gnawa

Azzedine Mabroukin, p.6

Société

Le sida en Algérie :

Le danger vient des séropositifs qui s'ignorent

Djamila Kourta, p.7

Institut national du travail:

33.000 da, le salaire moyen en Algérie

Nadjet Dali, p.8

Economie

Ce pourquoi les Algériens construisent mal

Kamel Daoud, p.9

**Le transfert des technologies a ponctué les
investissements turcs en Algérie**

Meziane Atmani, 10

Droit

**vote d'une loi accusée de limiter la
représentativité féminine, p.11**

Les droits de l'homme au sein des entreprises

L'exemple suédois étudié à Alger

Amar Chekar, p.11

Médecine légale: Des textes «obsolètes» à revoir,

p. 12

Culture/Médias

Manipulation des réseaux sociaux :

Les internautes algériens ne sont pas dupes

Nora Chergui, p.13

Lancement symbolique d'une première chaîne

TV satellitaire privée, p.13

Bibliographie, p.14

*La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse »,
créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.*

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimestrielle



édition avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadi Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org

Ont collaboré à ce numéro

Farid BELGOUM

Boucif AOUMEUR

Bernard JANICOT

Hizia LAKEDJA

Fayçal SAHBI

Mehdi SOUIAH

Leila TENNCI

Houari ZENASNI

**Pour des raisons techniques, le numéro de
décembre 2011 n'a pas pu paraître. Nous nous
efforçons de rattrapper le retard.**

nrpresse@yahoo.fr

Les idées exprimées dans les textes
repris par la NRP n'engagent que la
responsabilité de leurs auteurs

Pensée

Il y a une année, un dimanche 30 janvier 2011, nous quittait à jamais notre cher ami Kouider Nasra, l'unique Professeur en musicothérapie à Oran et membre de la société française de musicothérapie, laissant derrière lui un grand vide. Avec ce dossier sur la musique, c'est un clin d'œil qu'on lui fait pour lui dire qu'on ne l'oubliera jamais.

Editorial

Quelle soit classique, bourgeoise ou populaire. La musique demeure le seul art qui transperce les cœurs, traverse le temps et les frontières. Elle ne connaît ni espace, ni temps. C'est une voyageuse au cœur des mots venus des siècles pour transmettre couleurs, senteurs et formes.

Dans les jardins des palais, elle s'emparait des raisons et

des sentiments pour instaurer sa propre raison. Tout renaît avec la musique et appelle à la vie. Parfois même la mort en appelle à la musique. Elle invite à l'allégresse pour admirer la beauté. Même si elle a été bâillonnée d'interdits, elle réussit toujours à s'en sortir. Pour les amoureux de la musique, elle est leur religion. Pour les malades, elle est une thérapie et pour les opprimés, elle est un moyen d'expression, voire d'existence. Quand la musique s'impose, le monde devient un berceau de paix, les ennemis deviennent frères, les armes de guerre reculent. La musique réunit ce que l'homme peut séparer. On l'a bien observé avec des groupes qui chantent ensemble la paix, tel que le groupe judéo-arabe intitulé "d'une seule voix" qui a tenté la réalisation d'une paix que les politiques n'ont pas voulu réalisée ou encore aujourd'hui le groupe "El Gusto" à Paris qui réunit des artistes de différentes sphères, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs; algériens ou Pieds-noirs, encore une fois la musique a réuni ceux que l'histoire a séparé. La musique réunit aussi les classes sociales. On la vu avec "Café Barbès" ou "Le Cabaret sauvage" en France, des lieux de musique où les esclaves des profondes mines de charbon et les ouvriers d'usines se réfugient pour oublier la brutalité du quotidien, les ordres des contremaîtres et la violence de la non reconnaissance. Des lieux pour oublier l'exil, la solitude, pour résister, pour survivre. Pour l'émigration, il ne restait que la musique, qui quand elle ne chantait dans la tête, elle séduisait la nuit, elle rappelait des souvenirs, ceux d'une terre lointaine qu'on a laissé derrière soi ou dont on nous a interdit le passage. La musique est non seulement une thérapie, d'où la musicothérapie, discipline qui donne des résultats impressionnants avec des malades mentaux qui grâce à elle reviennent d'un lointain monde irréel pour s'adapter à la réalité humaine. En revanche, l'inverse peut se produire avec la musique car elle permet l'évasion vers un monde irréel pour oublier dans ce cas la réalité du monde d'aujourd'hui. C'est le cas des femmes qui ont été mises en accusation, exilés, séquestrées, parfois condamnés à mort parce que tout simplement elles sont femmes qui refusent la domination masculine. La musique a un accès, sans visa consulaire, au passé. Elle rassemble les générations. Elle lutte contre l'amnésie. Le passé et le présent s'interpénètrent. Les continents se fusionnent. Qu'on soit au continent américain, africain, européen ou autre, on retrouve toujours une musique de son village, de son chez soi. Une vraie communion. La musique est aussi signe de civilisation. Même, quand on interdit la musique au nom d'une religion, on fait de la musique puisque on chante les livres sacrés et on oublie souvent que le silence lui-même est un moment musical. Enfin, la musique demeure ce langage éternel qui permet le dialogue. Si on a peur de la musique, c'est parce qu'on a peur de soi-même car comme disait Ibn Arabi à l'amoureux qui se pavane parmi les fleurs d'un jardin pour se cacher: "Ne t'étonne pas de ce que tu entends, car ce-ci, c'est toi-même, dans le miroir d'un homme". Si la musique est le plaisir des sens dans la vie, elle demeure la joie des âmes dans la mort car le musicien renouvelle toujours les traits des notes que le temps avait jadis effacées. La musique c'est l'éternité.

Leïla TENNCI

La culture orale, une tribune pour les groupes dominés: La chanson populaire, un lieu d'émergence du discours féminin

Fatiha TABTI-KOUIDRI

Le verbe a toujours été "un instrument de pouvoir", (...) c'est pourquoi, dans les sociétés où dominent les valeurs masculines, il a été une prérogative de l'homme. Il faut savoir que la société maghrébine est stratifiée en ce qui concerne la parole publique (...). Cette parole trouve alors refuge dans d'autres modes d'expression tels que la chanson, qui représente la forme de communication la plus prisée des groupes dominés pour ce qu'elle offre comme possibilités de contournements des interdits (...) En effet, la chanson favorise une créativité qui permet de contester l'ordre établi selon lequel se fonde le nif.

La chanson exutoire

Nul n'ignore que la musique est un moyen d'évacuer les tensions accumulées dans la vie quotidienne, on parle même de musicothérapie. Chanter, permettrait de libérer des sentiments refoulés (...) Cela est d'autant plus vrai pour les femmes bâillonnées par tout un cortège d'interdits (...) Exclues du discours public qui est le monopole des hommes (...), les femmes subissent un déficit de parole et d'écoute (...) Certaines se créent alors, par le biais des chansons, un "ailleurs" où leur parole se libère. Cet espace d'expression virtuel leur

Ainsi la femme est réduite à la "awra" et les règles de la religion, la condamnent au silence. Cette "castration vocale" tiendrait au fait que la voix est porteuses d'information sur le sexe mais aussi sur l'âge de l'individu dont elle émane (...) Ainsi pour les extrémistes religieux, la voix serait une tentatrice maléfique pour manipuler l'homme (...) On serait tenté de penser que cette défiance que la voix féminine continue de susciter, tient plus d'un rapport de pouvoir que d'un rapport de séduction. En effet, il semblerait que ceux qui tiennent à occulter la voix des femmes sont ceux qui craignent de les voir échapper à leur autorité. "Entrées vocalement", les femmes chantent pour "exister". Pour elles, chanter équivaldrait à une prise de parole.

La voix, véhicule du verbe

Signifiante en elle-même, la voix l'est davantage lorsqu'elle fait alliance avec le verbe. Elle devient la voie qu'empruntent les mots, verbalisant les sentiments, les médiatisant et établissant la communication avec l'autre, avec l'homme (...) La chanson favorise le dialogue entre les aînés, détenteurs d'une autorité que



donne la force de supporter un quotidien contraignant. Il arrive que certaines se réfugient définitivement dans cet "ailleurs", on dit qu'elles sont "falta": "évadées", dans le sens de "s'évader de la réalité", "perdre la raison", "quitter le monde réel pour se réfugier dans la folie". Fort heureusement, dans la majorité des cas, cette évasion ne dure que le temps d'une fête et "les chansons sont alors un exutoire pour les femmes, des sortes d'instruments institutionnalisés de dénonciation symbolique qui, comme les pratiques de la magie amoureuse, s'organisent autour du phantasme collectif de la puissance masculine et de ses défaillances" (...) Elles peuvent, tout le temps de la fête, échapper à l'obsession de toutes les contraintes qui les brident. C'est pourquoi, elles font durer les réjouissances le plus longtemps possible en multipliant les rituels. En Algérie, la célébration d'un mariage dure trois jours au minimum, jusqu'à sept jours dans l'Algérois et plus dans certaines régions du sud et de l'est du pays (...)

La voix, lieu de croisement de l'individuel et du social

La voix "représente l'énigme du croisement de l'individuel et du social. Autant que l'écriture, la voix est sentie comme représentant l'essence de l'individu. Mais en même temps, elle est codée socialement, située dans un jeu de pouvoir, de classe, de sexe..." De plus, "mieux que le regard, que le visage, la voix se sexualise, constitue un message érotique".

leur accordent la tradition et les plus jeunes, qui profitent de l'espace de parole pour exprimer leurs doléances et se révolter contre le pouvoir des "seniors" (...) Souvent, les femmes, auxquelles leur âge avancé permet d'avoir un ascendant certain sur les plus jeunes et qui souvent abusent de ce statut de "tutrices" et deviennent un relais de la domination masculine, sont prises à partie et accablées de reproches par les plus jeunes. Plus encore, ces échanges, le plus souvent conflictuels dans leurs contenus, quand ils sont véhiculés par la chanson, sont vécus comme un jeu collectif. (...) En libérant la voix des femmes, la chanson va libérer leur corps, ce corps dont elle émane et sur lequel elle agit en lui offrant l'opportunité de se mettre en scène et ainsi de "se mettre en sens". La chanson semble ainsi détenir ce pouvoir de se présenter comme espace d'expression, de communication voire de communion. C'est aussi un moyen de résistance à la solitude, aux incertitudes et surtout un exutoire au maintien d'un équilibre individuel et collectif souvent compromis par un écartèlement constant entre divers antagonismes.

Les nuages ne cachent pas les étoiles...

Fayçal METAOUI

Cheikha Tetma avait connu l'exil parce que des conservateurs de Tlemcen ne voulaient pas qu'elle chante. Elle et Abdelkrim Dali, deux grands noms de la musique classique algérienne ont connu un itinéraire artistique croisé. Le deuxième était devenu, sans complexe, l'élève de la première. "Dali a connu deux grandes périodes dans sa vie: Tlemcen, puis Alger. A Alger, il a rencontré Mahieddine Bachtarzi qui l'a introduit dans des tournées à travers le pays à partir de 1938. Boudali Safir l'a fait entrer dans l'orchestre de la radio et de la télévision algériennes. A Tlemcen, Dali participait avec l'orchestre de cheikha tetma et avait son propre orchestre aussi", a expliqué Tewfik Benghebrit. Selon lui, Dali avait ramené de Tlemcen sa diction et sa façon particulière de chanter (...). "Le cheminement artistique de cheikha Tetma et de Dali correspondent historiquement à une certaine évolution de la société algérienne", a rappelé Ben Ali El Hassar. Il a notamment évoqué l'émergence de courants politiques conservateurs et progressistes luttant contre la présence coloniale française. Ben Ali El Hassar a parlé en termes de "renaissance" artistique et de dynamique musicale qui avaient accompagné l'éveil nationaliste, notamment à Tlemcen. (...) Il a également expliqué les conditions dans lesquelles cheikha Tetma avait été initiée au chant et à la musique par les frères Mohamed et Ghouti Dib et par Moulay Ahmed Medeghri. (...) Cheikha

Tetma avait été, lors de la première moitié du siècle dernier, la première femme à chanter et à organiser des fêtes à Tlemcen. "Comme Dali, elle avait fait l'école coranique, appris l'arabe et perfectionné sa diction auprès de cheikh hadj M'hamed El Iraqui. Elle se produit pour la première fois en public en 1916 lors d'une fête foraine organisée par la mairie de Tlemcen", a-t-il rapporté. Cheikha Tetma interprétait autant le Haouzi que l'andalou, jouit de la Kouitra et de l'alto (...) A Alger, Meriem Fekkai programmat les soirées de Cheikha Tetma (...) On a évoqué l'exil forcé de Cheikha Tetma au Maroc à partir de 1919, parce que des notables conservateurs ne voulaient plus qu'elle chante en public. "Il y a eu une révolte contre elle. Une pétition a été signée et envoyée à l'administration coloniale demandant son éloignement de Tlemcen. Cheikha Tetma avait été déclarée persona non grata et chassée de la ville. Elle s'est établie à Fez de 1919 à 1925, ou elle avait créé une société culturelle féminine. Elle avait continué à jouer de la musique. En 1925, elle retourne à Tlemcen la tête haute, plus forte que jamais toujours passionnée par la musique".

El Watan

17 novembre 2011

جائزة "زرياب" الذهبية



الجائزة الذهبية لزرياب الأولى من نوعها (...) تم منحها لكل من الجمعيات المحلية و الوطنية المشاركة في الحفلات الفنية. (...) إن جائزة زرياب الذهبية التي ارتقت وزارة الثقافة أن توليها ذات المناسبة الممجة لأكثر من 23 سبعا في الموسيقى الأندلسية المنتشرين عبر الوطن (...) و الذي لم تجد الوزارة الوصية لهؤلاء سوى العرفان العظيم بذات الميادرة الجميلة جمال إسم جاليتها المستوحاة من شخصية زرياب الأسطورة التي تمثل وجهها مؤثرا في عهده و المسجد في حقيقة الأمر لتقافة بلاد ما بين النهرين و أبيه القصور الحاسية و أنافتها في إلتحامها مع الروح الأموية و الأندلسية. فهذه الجمعيات تستحق وسام الجائزة للالتزام و المبدع الأصيل و الموسيقى البارع المسمى أسنذا الرقة و الأساليب التي لا تزال عبقريتها تثير الموسيقى المغاربية الحالية و الذي كتب عنه المعري في مصنفه فتح الطيب في غصن الأندلس الرطوب بأنه لم يزل قبله و لا بعده رجل من أهل صحنه من الحب و الإحسان ما ناله أحد. و ترجح المصادر المتوفرة أن يكون أبو الحسن علي بن قانع الشهير بزرياب أو الشحورور الأسود بسبب بشرته السوداء و صوته العذب بأنه قد ولد سنة 798م. و توفي عام 853م. و كان تلميذا نجيبا لإسحاق الموصلي في سنوات 850-767م. و الذي يعد أسنذا العود بقى بغداد بلا منازع ثم ناقسته الحظوة لدى الخليفة هارون الرشيد. فقد تميز زرياب على تقديم العود من صنع يديه أخف مما كان شائعا بأوتار بعضها من الحرير و بعضها الآخر من أسماء الثبل ليؤدي أمامه قطعة من التلحين و أمام هذا التهديد عرض إسحاق على تلميذه الذي بات غريما له في عرض لم يتمكن من رقصه و التمسك بالرحيل أو الموت. فارتحل زرياب إلى إفريقيا و إلتحق بخدمة أمير القيروان الأغليبي زيادة الله الول و كان مقامه مشريا إلى أن شعر الأمير يوما بالإهانة من زرياب فحكم عليه بالجد و النفي و إثر هذا المصير المشؤوم انتقل لقرطبة و استقبله عبد الرحمن الثاني خليفة محب الموسيقى. و ما تميز إليه أن زرياب حظي بترحاب في قرطبة بمستوى شهرته و موهبته و أصبح المرجع الذي لا غنى عنه في مجال الذوق الرفيع و فن العيس و يتكرر منه غير الأندلسيون عاداتهم المتزلية و تقاليدهم و أناتهم و طبعهم و تقلدوا اللباس الأثيق و كيفية وضع العطور بلطف و إلتخاوا أطباقا و حلويات جديدة من بينها الزريابية الشهيرة المعروفة عند العامة بالزلاية. و لكن يظل زرياب موسيقيا قبل كل شيء فقد حظ في ذاكرته العجيبة أكثر من آلاف أغنية بألحانها و من الإصلاحات التي قام بها عدا التجديدات المدحلة على عوده و إستبداله بالمضرب العثبي القديم عوض آخر مصنوع من ريش النسر لجعل العزف أسير و الصوت أقوى و إبتكر زرياب الجديد من الإجراءات التربوية المتصلة بالتعليم التطبيقي للموسيقى و الغناء وفق أسلوب حقلاني يقوم على الدرجات. و بهذا نقول أن معرض النوبة لمشايع الموسيقى الأندلسية تستحق الظفر بجائزة زرياب الذهبية لأن تنظيم النوبة من بين أهم مساهمات زرياب في الثقافة الموسيقية و التي تقوم على كمال الدائرة كتجسيد لأبديته بإعتبار الأكثر الإستثنائي الذي تركه ذات العيري جاء ليحتاز العصور برؤية صوفية للعالم.

El Djoumhouria 27 novembre 2011

Amazigh Kateb, total Gnawa

Azzedine MABROUKI



Grande jubilation dans une salle du quartier latin de Montréal quand passe à l'écran Tagnawitude, et quand Amazigh Kateb scande de sa voix rocailleuse sa fameuse chanson Timimoun Timboubou. C'est un film coproduit par l'Algérie, le Maroc et la France, réalisé par Rahma Benamou el Madani. Travail de recherche qui fouille l'origine de la musique Gnawa. Rahma Benamou l'a fait sous forme de journal de voyage, en suivant la route musicale qui relie Marrakech, Essaouira, Bel Abbès, Timimoun... des villes chargées de mémoire musicale, de créativité Gnawa. Une musique avec des aspects vivants, ses transes, ses origines africaines, ses moualims, ces troubadours vétérans dont l'apparition sur scène provoque le délire. Cheveux courts, look rajeuni, Amazigh Kateb nous parle de l'origine de la musique Gnawa. Il remonte aux rêves de sa jeunesse pour dire pourquoi cette musique fait partie de sa vie. C'est sa vie.



El Watan

29 août 2011

الفنون الإيقاعية بتندوف
تمسك بالآلات الموسيقية القديمة

لقد تعددت مظاهر وأشكال الفنون الإيقاعية و الموسيقى التقليدية بتندوف، حيث تجدر في عمق التراث الأصيل الذي ظل السكان يحافظون عليه جيلا بعد جيل، وصيانتهم من كل أشكال التلف باعتباره الطابع المميز للعادات والتقاليد الشعبية، وأسلوب التعامل والتقارب بين أفراد المجتمع، فضلا عما يمثله الفن التقليدي من أصناف التعابير والإحياء المنبعثة من الذاكرة الجماعية للمجتمع. وتاريخيا عرفت تندوف الأنماط المتعددة من الفن منها ما هو أصيل، ومنها ما هو متجارب ومتأثر بالنماذج الغنائية المحيطة به. ومن أبرز تلك الفنون التقليدية القديمة نذكر: فنقة، جمع فنانين وتعتبر من التراث الشعبي القديم الذي دأب عليه أهل تندوف منذ القديم، ويظهر من خلال كلمة فنقة أنها لصيقة بالتراث الإفريقي ذات الطابع الإيقاعي المميز، وكلمة فنقة لها من الدلالات ما يجعلها تكون أحد عرى الثقافة الشعبية المتوارثة أبا عن جد. وتعني فنقة، ذلك الصوت المنبعث من برميل الكريبل الحديدي ذات الشكل المضلع والمغلف بجلود الإبل، بواسطة الآلات، خشبية معكوفة الشكل من الرأس، تدعى المكاش، تترك إيقاعا مميزا على واجهة الطبل المحمول على الأكتاف من طرف الرجال وتعود فنقة في الأصل إلى مؤسسها المرحوم بابا ولد بلخير، ومعه نفر من الرجال والنساء يقوم بحمل الفنق على أكتافهم مع زغاريد النسوة والتصفيقات المترابطة. إضافة إلى هذا الصنف من الفن التقليدي بتندوف، هناك أيضا فرقابو وتعني كلمة فرقابو الأصوات الخفيفة التي يطلقها صوت الصفائح الحديدية ذات الشكل المخروطي من جراء تماسها بأصابع اليد من طرف أعضاء الفرقة. ويعود أصل هذا اللون الفني الشعبي إلى الزمن الغابر، وله ما يشبهه في ولايات من الوطن لاسيما وهران وأدرار و بشار.



El Djoumhouria 27 novembre 2011

Le sida en Algérie : Le danger vient des séropositifs qui s'ignorent

La veille de la célébration de la Journée mondiale du sida, le 1er décembre, la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem) rend publique une enquête sur les malades atteints du sida en Algérie.

Djamila KOURTA

Menée de juillet à septembre 2011, cette étude a touché 65 malades issus de plusieurs wilayas – Alger, Tamanrasset, Chlef, Annaba, Souk Ahras, Sétif, Bordj Bou Arréridj, Guelma, Hassi Messaoud, El Tarf, Médéa, Djelfa, Tiaret, Saïda, Béchar et Adrar. 52% de ces patients sont de sexe masculin et 48% de sexe féminin. 40% sont âgés de 30 à 39 ans. Ces personnes interrogées sont sous traitement antiviral. Cela même si près du quart se plaint du manque de médicaments généré par les ruptures de stocks.

Les résultats de l'enquête ont révélé que le premier lieu de contamination, chez cette population de malades, est le domicile conjugal avec un pourcentage de 23%, suivi du cabinet du dentiste (1,6%), de la prison (1,6%), lors d'un voyage à l'étranger (12%) et dans la rue (8%). Quant aux modes de contamination, l'enquête a confirmé que le virus d'immunodéficience humaine (VIH) se transmet principalement par voie sexuelle avec un taux de 90,5%. La toxicomanie sous forme de drogues injectables vient en second avec 6,5% puis suit l'homosexualité avec 3%.

Un quart des malades interrogés ont été contaminés par leur conjoint, ce qui témoigne de l'importance des contaminations hors mariage et leur rôle dans la transmission de la maladie à un membre du couple, commente la Forem, en déclarant que «les dérives du sexe ne sont pas modulées par l'école puisque les personnes atteintes ont majoritairement un niveau scolaire satisfaisant».

Il est important de prendre en considération le danger que

présente la consommation de drogues dures, qui est en augmentation.

L'enquête a également mis l'accent sur le problème des séropositifs qui s'ignorent et sont dans la nature, car ces résultats ont montré que la moitié les personnes interrogées ont découvert accidentellement leur maladie. C'est à travers des bilans médicaux prescrits pour des maladies chroniques ou des interventions chirurgicales dans les

tristesse prolongée chez 21% alors que seuls 17% ont pris la chose normalement. Ainsi, plus des deux tiers des personnes concernées par l'enquête soulignent leur désarroi au moment de l'annonce de leur contamination. A cela s'ajoute leur abandon par leur famille (35%) dans plus d'un tiers des cas et par leurs amis (64 %) dans plus des deux tiers des cas. Ce qui souligne l'importance de la prise en charge psychologique, qui a fait défaut dans un quart des cas et a été considérée comme médiocre par près de la moitié des malades qui en ont bénéficié.

A propos de la prise en charge thérapeutique, 27% d'entre eux estiment qu'elle est mauvaise et 22% se plaignent du manque de médicaments et des mauvais rapports avec les médecins et les infirmiers. Le poids social de la

maladie reste encore énorme, souligne la Forem. 85% des personnes interrogées estiment que le comportement des gens change dès qu'ils apprennent qu'ils sont atteints du sida et 74% des malades n'osent pas en parler. La majorité des malades pensent que la société est intolérante avec eux. Ils revendiquent tous plus de confiance de la part des soignants, une plus grande compréhension de la société, le sida étant devenu une maladie comme une autre. Ils souhaitent que le secret médical soit préservé, comme le stipule la loi. Ils demandent enfin plus de respect.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA



20% des cas. «Les séropositifs constituent aujourd'hui le principal danger de contamination et de transmission du virus dans notre société, d'où l'intérêt des campagnes de prévention et de la sensibilisation à l'utilisation des préservatifs», recommande la Forem.

Atteinte au secret médical

Concernant l'aspect lié à la relation malade/soignant, l'enquête déplore une insuffisance dans le respect du secret médical et de la prise en charge. Des malades ont été informés de leur atteinte de par le VIH par des personnes non habilitées, ce qui induit directement des traumatismes chez 46% des personnes atteintes, une phase de

El Watan

29 décembre 2011

Selon l'Institut national du travail 33.000 da, le salaire moyen en Algérie

« Selon des enquêtes menées par l'Institut national du travail, le salaire moyen en Algérie est passé de 22.925 DA, en 2002, à plus de 33.000 DA actuellement, soit une augmentation de 40% ».

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, qui s'exprimait sur la radio chaîne 3. « La masse salariale des fonctionnaires est passée de 1.126 milliards de dinars en 2008 à 2.850 milliards de dinars en 2012 », indique le ministre.

Ce dernier souligne que « malgré ces augmentations, l'inflation est maintenue à un niveau supportable de 3 à 4,3 %, grâce à l'augmentation de l'offre et au soutien de l'Etat des biens de consommation. » M. Louh rappelle que le patronat et l'UGTA avaient signé, en 2010, un accord-cadre en vue d'une revalorisation des salaires dans le secteur privé.

Le ministre s'est dit aussi satisfait de la hausse du SNMG. « Le SNMG est passé de 6.000 DA en 1999 à 18.000 DA en 2012 », souligne M. Louh. Tous les travailleurs des entreprises économiques publiques et privées et fonctionnaires percevant des salaires mensuels inférieurs à 18.000 DA seront concernés par l'augmentation du SNMG, a souligné le ministre.

Cette augmentation est effective à compter de ce mois de janvier 2012. « En application de la législation en vigueur, tous les employeurs sont tenus d'appliquer le SNMG, faute de quoi, ils seront passibles des sanctions prévues par la loi », a-t-il dit, expliquant, en outre, que le SNMG sert de « référence » pour l'assiette des cotisations de la sécurité sociale de certaines catégories comme les étudiants et les personnes handicapées.

Le ministre a souligné que l'augmentation n'est pas conditionnée par l'abrogation de l'article 87 bis du code du travail. Interrogé sur une éventuelle abrogation de cet article pour impacter positivement sur les salaires, le ministre indique qu'« un groupe de travail issu de la tripartite s'attelle à proposer des variantes pour redéfinir le salaire minimum garanti et d'en évaluer les incidences ».

Une redéfinition qui sera intégrée

Nadjet DALI

dans la prochaine révision du code du travail. L'abrogation de cet article est l'une des principales revendications de l'UGTA et de tous les syndicats autonomes. « Le projet du nouveau code du travail sera soumis pour son adoption durant la prochaine législature », affirme M. Louh. Le ministre estime que cette programmation répond à un souci d'« élargir la concertation avec tous les partenaires sociaux afin d'aboutir à un code consensuel qui recueille une large adhésion ».

Dans la foulée, ce membre du gouvernement indique qu'« un autre groupe de travail évaluera le pacte économique et social et formulera des recommandations pour son enrichissement et sa reconduction ». Trois groupes de travail ont été installés, en application des décisions de la dernière tripartite tenue les 29 et 30 septembre dernier. M. Louh précise que ces groupes de travail, qui ont un délai de six mois, remettront leurs copies vers la fin du premier trimestre 2012 ».

Sur la question des retraites, le ministre qualifie d'« historique » la mesure « exceptionnelle prise par le président de la République de revaloriser les allocations et pensions ». Une valorisation qui profitera à 2,4 millions de retraités et ayants droit aux pensions de réversions. En plus des relèvements annuels qui se font chaque mois de mai, il y a une valorisation exceptionnelle.

« Entre l'an 2000 et 2011, les pensions de retraites ont bénéficié de 65% d'augmentation », souligne M. Louh. « Un groupe de travail chargé de proposer des solutions pour améliorer les ressources financières du système national de retraite pour assurer des recettes supplémentaires à la CNR continue sa mission », indique le ministre.

« Le principe de l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités a été retenu avec toutefois la prise en compte de la préservation des équilibres financiers de la CNAS », précise M. Louh. Le groupe en charge du dossier du financement du système des retraites s'attelle à compléter les procédures de réformes engagées auparavant pour mieux protéger ce

système.

« La CNR avait connu beaucoup de difficultés financières marquées par une situation de cessation paiement en 1997 », rappelle l'invité de la radio. « Depuis 2008, la caisse a retrouvé ses équilibres qu'il faudra consolider », prône le ministre. L'Etat prend en charge plusieurs opérations liées aux retraites au titre de la solidarité. « Le président de la République avait pris la salubre décision, en 2006, de créer un fonds de réserve des retraites alimenté par 3 % de la fiscalité pétrolière », affirme M. Louh.

Ce fonds dispose actuellement de 146 milliards de dinars. Aussi, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a ficelé un avant-projet de loi visant la création de mutuelles dans le cadre d'un système complémentaire à la couverture universelle. Le gouvernement a également pris un certain nombre de mesures visant à améliorer le financement de la CNAS et donc sa pérennisation.

Jusqu'à présent limité aux seules cotisations des salariés, le financement de la CNAS a bénéficié, à la faveur de la réforme, d'autres ressources à l'image de la taxe sur le tabac et d'une autre taxe fixée à 5% tirée sur les bénéfices de toutes les opérations d'importation des médicaments, mais aussi d'un impôt sur toute acquisition d'un bateau de plaisance.

Par ailleurs, M. Louh indique que « la liste des médicaments remboursables comprend désormais 1.365 dénominations commerciales internationales (DCI), soit 4.500 marques commerciales » sur les 5.000 enregistrées.

« Une nouvelle liste de 22 médicaments a été rajoutée en 2011 à cette liste des produits remboursables par la sécurité sociale », rappelle-t-il. Enfin, interrogé sur les sociétés privées de placements des travailleurs, le ministre fait savoir que six établissements ont été nouvellement agréés pour s'ajouter à une dizaine déjà en activité dans 6 wilayas. « Ces sociétés sont soumises à des contrôles périodiques », assure-t-il.

Le sinistre des entreprises locales vu par ses patrons

Ce pourquoi les Algériens construisent mal

Il existe près de 34.000 entreprises algériennes en bâtiment. Sur le nouveau programme annuel des 200.000 logements, elles auraient pu avoir droit à un chantier de 06 logements chacune. Plus besoin des sociétés turques, ni d'importer des Chinois, ni de transférer des millions de dollars vers l'étranger. Pourquoi ce n'est pas le cas ? Parce que les entreprises algériennes se portent mal. Pourquoi elles se portent mal ? Voici quelques réponses.

UNE MAIN-D'OEUVRE QUI A
PERDU LA MAIN

«On répète partout que les entreprises algériennes ne sont pas capables, alors qu'on ne fait rien pour les rendre compétitives», conclut l'un des plus gros entrepreneurs algériens dans le BTPH. Conséquence : les entreprises algériennes sont écartées sur les gros chantiers générateurs de plus-value et de capital d'expérience, il n'y pas de transfert de maîtrise ni maîtrise des délais et des qualités. Pour les quelques entrepreneurs algériens interrogés, les faveurs des autorités publiques sont accordées aux sociétés étrangères sous prétextes de leurs performances. «En fait, il s'agit de quoi ? De la force de la main-d'œuvre et d'une technologie. Les entreprises étrangères disposent d'une main-d'œuvre à moindre coût, capable d'assurer légalement des rythmes et des rotations d'ouvriers, plus importants que ce qui est accordé aux Algériens». «L'ouvrier turc travaille 16 heures par jour, habite dans des camps de vie. L'ouvrier algérien a une famille, des charges et des déplacements à faire. Le volume de travail légal est de 40 heures par semaine et les heures supplémentaires sont plafonnées», explique notre interlocuteur.

Avec une main-d'œuvre disponible en nombre et en qualité, on «réduit les délais et donc les charges et donc les coûts» pour les étrangers qui en deviennent plus concurrentiels face aux Algériens. «Les étrangers peuvent fonctionner sur des rythmes plus rapides, avec près de 70 heures de travail par semaine et sur des rotations de 7 jours sur 7. Faites vos calculs», argumente notre source.

Au «Que faire ?», les patrons algériens répondent par plusieurs propositions : «jouer sur les rotations entre heures de travail et heures de récupérations. Un rythme de 24 heures avec 12 heures de récupérations par exemple.» D'autres préconisent la solution par le nombre. «Recruter encore plus de travailleurs ? Oui, mais encore faut-il les trouver», rétorque notre source. Car les maçons algériens, les métiers et les ouvriers spécialisés deviennent de plus en plus rares en Algérie.

Kamel DAOU

LA FORMATION PROFESSIONNELLE... DANS LE VIDE

«Voici le tableau : l'entreprise algérienne a en face d'elle une entreprise étrangère qui a droit de faire travailler ses employés selon ses rythmes, une entreprise qui est payée à hauteur de 30% en devises sur le montant du contrat, une entreprise sans charges énormes et qui ne ramène rien de plus que sa main-d'œuvre, le reste des équipements étant disponibles ici.». En face, «une entreprise algérienne obligée de



respecter des délais, payant ses charges, roulant avec une ressource humaine peu formée, contrainte par une réglementation de travail à 40 heures la semaine et soumise aux diktats de l'ANEM». L'agence d'emploi impose en effet ses listes et ses recrues, limitant les possibilités de sélections des entreprises algériennes. «Il vous faut la fameuse attestation d'indisponibilité de l'ANEM pour pouvoir recruter l'ouvrier valable que vous avez pu dénicher», explique un chef d'entreprise du secteur. «Pensez-vous qu'un bon ouvrier irait s'inscrire à l'ANEM ? Et cette agence a-t-elle les moyens de juger des compétences d'un demandeur d'emploi ?»

La solution là aussi ? «Libérer les entreprises algériennes en leur permettant d'importer la main-d'œuvre spécialisée, capable de

former la main-d'œuvre de base et soutenir cette solution par des mesures de réductions des charges par exemple», préconise l'un de nos témoins. Le constat est d'ailleurs unanime : ce qui manque au plus dans le secteur du BTPH, ce sont les métiers comme les plomberies, les corps de finition surtout. La formule permettrait surtout le fameux transfert de savoir-faire qu'une décennie d'importation de Chinois n'a pas assuré ni assumé. «En important, momentanément, une main-d'œuvre spécialisée, pour les métiers rares, je ne peux qu'encourager le transfert de compétences et de maîtrise car il y va de mon intérêt, à long terme, et de mon souci de réduire les coûts», explique une source. Le grief contre les Chinois sur leur culture de cloisonnement est partagé par presque tous : les Chinois évitent de transférer leurs savoir-faire, soucieux de garder leurs marchés et ne recrutent les Algériens que pour les prestations périphériques. Les pressions des différents gouvernements algériens depuis une décennie n'ont guère changé la situation. «Les Chinois peuvent vous construire un immense hôpital mais s'arrangent pour rester nécessaires même pour la construction d'un centre de santé dans le profond pays». [...]

«Quand on pense aux budgets colossaux consentis pour une formation professionnelle algérienne sans retour sur les chantiers algériens et depuis des décennies déjà ! Avec ces sommes, on peut soutenir des entreprises algériennes pour importer de la main-d'œuvre spécialisée, capable d'assurer une formation directe des ouvriers de base et sans coûts importants». Une proposition qui s'ajoute à d'autres pour faire le retour sur le secteur de la formation professionnelle et ses centres «déconnectés de la réalité de l'entreprise algérienne et de ses besoins», nous affirme-t-on. [...]

La solution là aussi ? «Consolider le lien Entreprises/centres de formation. Le stagiaire pourrait être, par exemple, désigné par l'entreprise. Il sera sélectionné en

fonction de ses besoins et de son choix, pour une formation auprès du centre et avec le bénéfice d'un présalaire, une convention et la garantie d'une embauche vers la fin du cycle». Mieux encore, «ces formations pourraient avoir lieu dans les chantiers mêmes, évitant des dépenses de matériaux aux centres. La solution est que l'entreprise soit partie prenante de la formation et que le formateur soit présent dans les chantiers. Le stagiaire vivra sa formation comme une promotion et une garantie de débouché par la suite».

LE FAUX AVANTAGE DES 25%

Les entreprises algériennes bénéficient en effet d'un avantage formel de 25% de bonification sur les prix du soumissionnaire algérien en face des concurrents étrangers. Un faux avantage cependant, selon les concernés. «A quoi sert ce privilège si les entreprises algériennes manquent de qualification à la base ?». Selon nos interlocuteurs, les entreprises algériennes sont d'ailleurs éliminées d'office pour les chantiers complexes. «C'est donc une partie du marché qui est de facto fermée aux Algériens. Reste alors les petits chantiers et là, la concurrence est terrible entre les 34.000 entreprises recensées». Le chiffre est

en effet important pour une performance douteuse. «Cela permet de comprendre qu'il s'agit aussi d'un problème d'organisation du marché, des chantiers, des appels d'offres et des opportunités». A leur avantage, les entreprises étrangères calculent leurs coûts sur la base de barèmes internationaux et ont accès aux marchés des entrants en Algérie, sur la base de prix nationaux, c'est-à-dire des prix bas. Une belle marge de bénéfice offerte gratuitement». [...]

Le Quotidien
Edition Algérie d'Information

08 novembre 2011

Le transfert des technologies a ponctué les investissements turcs en Algérie

Meziane ATMANI

Les relations économiques algéro-turques doivent être poursuivies, et sur la basées sur la confiance mutuelle. «Le transfert des technologies a ponctué les investissements et la création de l'emploi.» a déclaré, hier, le ministre turc du commerce et des douanes, M Hayati Yazici, lors de la cérémonie de la 1ère foire des produits turcs organisée par la chambre de commerce d'Istanbul, au Palais des expositions d'Alger, en présence de l'ambassadeur de la Turquie à Alger, son excellence Ahmet Bigalli et du président de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, M Tahar Khellil. Il n'a pas manqué de mettre en évidence l'excellence des relations algéro-turques en termes d'investissements et de partenariats ainsi que d'histoire commune. «146 opérateurs turcs opèrent actuellement en Algérie avec des investissements estimé à 5 milliards de dollars» a-t-il ajouté. Le ministre a également souligné l'investissement par les entreprises turques dans le secteur sidérurgique qui doit être réalisé, dit-il, «en 18 mois pour un montant total de 500 millions de dollars avec une création d'emplois directs de 1000 postes et plus de 3000 autres pour les emplois indirects». Cet investissement direct va dépasser un milliard de dollars a-t-il ajouté. La Turquie 6e puissance mondiale a réalisé, selon le ministre turc, une croissance de 9% en 2010. Elle atteint 10,2% au premier semestre 2011. La croissance industrielle a

représenté 10% l'année dernière. L'Algérie, 2ème puissance du continent africain, est le pays, dit-il, le moins touché par la crise mondiale. «Avec un PIB de 150 milliards de dollars l'Algérie n'est pas touché par la crise» soutient-il. C'est pourquoi aussi le pays est prisé, selon lui, par les investisseurs. «Nous avons signé avec l'Algérie un accord de partenariat qui englobe l'ensemble de nos relations bilatérales. Ces relations sont excellentes» a souligné l'ambassadeur de Turquie, son excellence Ahmet Bigalli, en poste à Alger depuis quatre ans. Mais les relations économiques entre les deux pays sont «en dessous de ce qu'elles devraient être», a-t-il indiqué, mettant en évidence les critères de l'histoire et de la culture commune. «Je suis persuadé que cette 1ère foire de produits turcs à Alger organisée par la chambre de commerce d'Istanbul sera le début du développement des relations économiques entre les deux pays» a-t-il ajouté. «La Turquie est le 7e client de l'Algérie avec des échanges commerciaux de l'ordre de 2,4 milliards de dollars et le 8e fournisseur avec 1,5 milliards de dollars en 2010. Notre objectif, dans l'immédiat, consiste à développer davantage nos relations économiques et commerciales en intensifiant le développement de nouvelles opportunités de partenariat entre les hommes d'affaires et les entreprises algériens et turques» a notamment déclaré, Tahar Khellil, président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie. Il s'agit, selon lui, de

développer des rapports économiques mutuellement bénéfiques pour les deux pays insistant sur le fait que les opérateurs économiques et les investisseurs sont prêts à investir en Algérie qui renferme des potentialités importantes dans une sphère économique ou existent la liberté d'entreprendre régie par des textes garantissant la promotion de l'investissement. «L'Algérie a consolidé l'allégement des procédures administratives et possède un programme national de développement économique ambitieux doté de 286 milliards de dollars pour le plan quinquennal 2010-2014, attractif donc, pour les investisseurs étrangers» a-t-il dit, précisant que les hommes d'affaires et les investisseurs turcs, ainsi que les industriels, sont d'accord pour assurer le transfert de technologie et de savoir-faire au profit des entreprises algériennes». Selon Khellil, les pouvoirs publics sont déterminés «à dénicher des opportunités de coopération et de partenariat entre les sociétés algériennes et les entreprises turques», notamment dans les secteurs de la construction et de l'agroalimentaire, sachant que plus de 200 entreprises turques sont opérationnelles en Algérie. Le président de la Caci a, par ailleurs, exhorté les investisseurs turcs à participer davantage aux projets de développement économique et industriel de l'Algérie en renforçant leur présence sur le marché national.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Economie

04 décembre 2011

vote d'une loi accusée de limiter la représentativité féminine

Alors que le président Abdelaziz Bouteflika souhaitait réaliser des progrès dans le domaine de la représentation politiques des femmes, la nouvelle loi adoptée jeudi 3 novembre par le Parlement algérien est accusée par des militantes féministes de passer complètement à côté de son objectif.

Un premier projet de loi prévoyait l'instauration d'un quota de 30% de femmes inscrites sur les listes électorales. Mais dans le nouveau texte, cette mesure de discrimination positive a été rejetée - tout comme celle insistant sur la nécessité de les placer en tête de liste ou de leur accorder un pourcentage minimum sur le nombre de sièges remportés.

« Le texte du président a été vidé de son sens. S'il voulait imposer un quota de 30%, c'est parce qu'il connaissait la mentalité des hommes », s'insurge Halima Lakehal, députée du Front de libération national (FLN). « Cette loi est une discrimination territoriale et sexuelle à l'encontre des femmes », renchérit Amina Gharbi Bounab, une représentante de ce même parti.

Le chiffre initial de 30% de femmes était conforme à la convention des Nations unies sur l'élimination des discriminations envers les femmes. Mais le nouveau texte a opté pour une seconde option : un taux de représentativité des femmes variable selon les circonscriptions.

Le taux est ainsi de 20% pour les wilayas (préfecture) ayant quatre sièges à l'Assemblée nationale, 30% pour plus de 5 sièges, 35% pour 14 sièges et plus, et enfin 40% pour plus de 32 sièges. La communauté algérienne à l'étranger a, quant à elle, droit à un pourcentage de 50%. Au total, la nou-

velle loi instaure un taux de 20% pour 14 des 48 wilayas que compte l'Algérie.

Les femmes "à l'avant-garde"

Une majorité absolue a voté ce texte à main levée. En tout, 213 députés étaient physiquement présents sur 389 et 113 autres avaient signé des procurations. Les députés du Mouvement de la société pour la paix (parti islamiste qui compte 51 députés), et du Parti des Travailleurs (26 sièges) se sont abstenus. Quant au parti d'opposition Rassemblement pour la culture et la démocratie, les 19 membres ont gelé depuis des mois leurs activités au sein de l'Assemblée.

« Les femmes sont à l'avant-garde pour tout, elles sont sorties dans la rue pour crier "halte au terrorisme", font la campagne électorale des partis, ont le sens civique et sont plus nombreuses dans les bureaux de vote que les hommes et c'est eux (les hommes) qui récoltent les lauriers », s'est insurgé Halima Lakehal.

La nouvelle loi, qui devrait être désormais votée au Sénat et être appliquée aux prochaines législatives du printemps 2012, était l'un des points phares des réformes promises par le chef d'État. Si le texte a soulevé une vive polémique, le ministre de la Justice Tayeb Belaiz rappelait lors des débats sur le projet initial que « la solution est de légiférer et d'instaurer un quota de 30% », aux vues de la trop faible représentation des femmes en politique, 50 ans après l'indépendance. Il n'a visiblement pas convaincu la classe politique algérienne dans son ensemble.

JEUNE AFRIQUE

04 novembre 2011

Les droits de l'homme au sein des entreprises L'exemple suédois étudié à Alger

Amar CHEKAR

Organisé par l'Institut algérien de normalisation avec le soutien de l'Agence suédoise de développement international, le 2e séminaire national de la sensibilisation sur la responsabilité sociétale a été ouvert, hier, au siège d'Algex à Alger.

« La réduction de la concurrence déloyale des produits dans le marché national et international, peut être combattue grâce à la mise en place de la nouvelle norme ISO 26000 dans le système de management des entreprises », ont souligné les organisateurs qui ont exposé les avantages et vertus de l'ISO 26000 en présence de plus d'une centaine de représentants d'entreprises privées et publiques dont NCA Rouïba, entreprise pilote qui a mis en place cette nouvelle norme qui date de 2010.

« Nous faisons des autodiagnostic de l'entreprise régulièrement afin de déterminer nos insuffisances et qualités, afin de pouvoir avancer dans un cadre de culture d'entreprise où chacun est conscient et responsable de ses comportements et actes envers l'organisation », a indiqué Mme Kahina Tounsi, responsable management qualité et de l'environnement de la société NCA Rouïba.

Mettant en valeur les avantages de cette nouvelle donne qui permet la mise en place de mécanismes de développement durable pour les entreprises de tous secteurs de production, les organisateurs ont parlé de l'intégration de sept principes de base qui reflètent des valeurs universelles et communes à tous les pays, à savoir la recevabilité des individus envers leur propre responsabilité en tant que telle, la transparence, le comportement et l'éthique, la reconnaissance des intérêts des parties prenantes au sein des entreprises et toutes organisations, le respect du principe de l'égalité, la prise en considération des normes internationales.

La notion des droits de l'homme au sein des entreprises a été évoquée dans le sens large d'où la mise en va-

leur du facteur humain, comme principal moteur de développement social, économique et politique. Puisant dans les valeurs spirituelles et culturelles de la vie humaine, depuis 10 ans pour réaliser ce travail de longue haleine, l'ISO 26000 a fait le consensus des experts d'un grand nombre de pays convergeant tous vers le bien-être de l'homme et le développement économique et environnemental.

Bendaoud Djenidi, spécialiste dans le domaine de la certification, a fait une

démonstration magistrale, afin de convaincre l'assistance de l'utilité de l'ISO 26000.

Aucune loi n'oblige les entreprises à adhérer à ce dispositif, mais sa mise en valeur, conduit les sociétés à connaître davantage leurs évolutions dans le contexte du marché de la concurrence de plus en plus exigeant. La définition de la responsabilité sociétale, a été magistralement développée par les spécialistes qui ont répondu aux questions de divers horizons.

Une vision globale des normes internationales est nécessaire pour la bonne conduite managériale des secteurs toutes activités confondues, afin de savoir «où va l'entreprise?»



23 novembre 2011

Médecine légale Des textes «obsolètes» à revoir

L'exercice de la médecine légale judiciaire doit tenir compte de la nouvelle réalité socio-économique du pays, a estimé samedi à Alger le professeur Mohamed Salah Laïdli, chef du service de médecine légale de l'hôpital Lamine Debaghine (Alger).

Intervenant à l'ouverture de la première journée scientifique nationale de médecine légale judiciaire organisée par la Société algérienne des sciences médico-judiciaires, du dommage corporel et de l'éthique médicale, le Pr Laïdli a constaté que certains textes régissant l'exercice de la médecine légale sont «obsolètes» et devaient être adaptés aux nouvelles données.

«Toute action a besoin d'un cadre juridique adapté afin qu'elle puisse atteindre les objectifs escomptés», a souligné le Pr Laïdli lors de cette rencontre dont les thèmes étaient consacrés à «la législation de la mort» ainsi qu'aux «documents médico-légaux».

Il a, à titre d'illustration, donné l'exemple de la violence dont la législation doit changer au regard «du nouveau paysage social».

S'agissant de la prise en charge du mort, le Pr Laïdli a mis l'accent sur le fait que celle-ci ne devait pas se limiter au certificat de constat du décès ou au permis d'inhumer mais doit englober un certain nombre d'autres documents.

Ceux-ci ont trait, a-t-il expliqué, au certificat médical, au rapport d'expertise, au certificat de bonne santé et à celui des coups et blessures volontaires (CBV).

Le Pr Laïdli a noté qu'il était importat

que ces «principes de base» soient rappelés aux jeunes praticiens, relevant que les documents évoqués doivent être remis aux victimes ainsi qu'aux services de la police judiciaire dans la perspective du début d'une enquête pénale.

Le Pr Laïdli a affirmé que dès lors que la vérité judiciaire tend à s'appuyer sur la vérité scientifique en tant que «force probante», il est impératif que la formation des magistrats et des médecins bénéficie des techniques les plus modernes en la matière. Le Pr Laïdli a, dans ce contexte, émis le souhait de voir le service des «empreintes génétiques», actuellement limité à la police scientifique et à la Gendarmerie nationale, se généraliser aux différents CHU éparpillés sur le territoire national.

«Ce service sera assurément d'un très grand apport, pas seulement pour le service de médecine légale, mais pour toutes les autres spécialités exercées dans les hôpitaux et CHU», a-t-il noté.

Abordant la formation continue, le chef du service de médecine légale de l'hôpital Lamine Debaghine a mis l'accent sur le fait que cette dernière revêtait une importance capitale car, a-t-il insisté, «elle seule est en mesure d'assurer la mise à jour des médecins».

Emboîtant le pas au Pr Laïdli, le Pr Moussa Larrada, doyen de la faculté de médecine d'Alger a estimé que la tenue de cette première journée scientifique de médecine légale judiciaire entrainait dans le cadre de la «mise à niveau perpétuelle» des différents acteurs intervenant en médecine légale.

Pour le Pr Larrada, il ne fait pas de doute que la médecine légale revêt une grande importance au regard de son «impact» social, relevant que cette spécialité s'est grandement développée à la faveur du travail accompli par des enseignants de renom.

Selon le Pr Larrada, 800 postes en relation avec la médecine légale sont actuellement ouverts en Algérie.

Le doyen de la faculté de médecine d'Alger a estimé qu'il était impératif que les médecins s'accordent sur la définition de la mort, ce qui ne pourra, a-t-il souligné, que faciliter les enquêtes susceptibles d'être effectuées par la suite.

Pour sa part, le Pr Azzedine Mostefaoui, spécialiste en médecine légale au CHU de Béni Messous (Alger) a mis en évidence l'importance de la formation dans les domaines de l'empreinte génétique et de l'ADN, ce qui, a-t-il assuré, contribuera à la réalisation d'un travail d'une qualité «irréprochable».

Le Pr Mostefaoui a, par ailleurs, relevé un certain nombre de différences socioculturelles entre les pays en matière de pratiques intervenant après un décès.

«En Europe, il est possible que le corps d'une personne décédée reste 15 jours au fin d'être autopsié alors que chez nous, il doit être remis très vite pour enterrement», a-t-il soutenu.

Manipulation des réseaux sociaux :

Les internautes algériens ne sont pas dupes

Nora CHERGUI

Facebook et Twitter, présentés comme des vecteurs de démocratisation, en sont le meilleur exemple. Car ils sont pour beaucoup dans les mouvements de révolte que d'aucuns surnomment printemps arabe. Les « appels à la révolution » anonymes sont devenus monnaie courante. Le dernier en date concerne notre pays. Depuis fin août les habitués de la toile se voient invités à « sortir dans la rue le 17 septembre et manifester ». Mais l'écho escompté n'a pas eu lieu. Pour la simple raison qu'il faut être dupe pour croire en la sincérité des initiateurs de cet appel, engagés virtuellement pour « le changement en Algérie ». Les internautes algériens l'ont très bien compris. Car ils ont encore à l'esprit l'histoire de la bloggeuse syrienne, qui a mis le feu à la poudrière, mais qui était en fait un blogueur américain installé en Ecosse. Les commentaires des surfers en disent long sur la

maturité de notre jeunesse dont on dit qu'elle est apolitique mais grandement patriotique. En témoigne cette réplique : « Au lieu de diffuser votre discours soi-disant pour "SAUVER LE PAYS", allez sauver les Palestiniens. Les exemples de certains pays arabes et plus récemment la Libye nous ont ouvert les yeux. Le chaos qui règne en Tunisie, on n'en veut pas ici !!! "Les Algériens ne sont pas dupes, laissez tomber. Laissez-nous régler nos problèmes nous-mêmes", ou encore cet autre commentaire qui qualifie cet appel d'hold-up au nom de la liberté. « Attention, je vous invite à nous réunir et de nous unir, le 17 septembre 2011, contre le complot prévu contre l'Algérie, Etat et peuple, c'est un hold-up au nom de la liberté et de la démocratie, faites le choix et devenez acteur, au lieu de subir, prenez la parole ici votre voix et votre mot comptent. » Les membres du réseau social ont également compris que le choix de la date « 17 septembre » n'est pas

fortuit. D'ailleurs le ministre de l'Intérieur l'a confirmé. Dans une déclaration à notre confrère Ennahar dans son édition de jeudi, M. Daho Ould Kablia a accusé des parties étrangères et hostiles à notre pays de vouloir provoquer des troubles. « Des indices nous orientent vers des parties étrangères en relation avec l'entité sioniste. Pour preuve la date choisie coïncide avec la signature des accords de Camp David entre l'Egypte et Israël (17 septembre 1978), les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila ont été perpétrés les 16 et 17 septembre 1982. Le ministre s'est déclaré confiant : « Il ne se passera rien aujourd'hui », car selon une enquête menée par les autorités il y a « réticence générale quant à ces appels malveillants », au grand dam de ces cyber activistes.

EL MOUDJAHID
EDITION INTERNET
WWW.ELMOUDJAHID.COM

18 septembre 2011

Lancement symbolique d'une première chaîne TV satellitaire privée

ALGER - Une première chaîne de télévision satellitaire privée a été lancée symboliquement en Algérie mardi dans le cadre d'une ouverture de l'audiovisuel au secteur non étatique, a annoncé son propriétaire, le quotidien populaire Echorouk.

Echorouk TV se contente pour l'instant d'afficher une simple mire car la diffusion d'émission dépend de l'adoption par le parlement du projet de loi d'ouverture de chaînes privées annoncé par le président Abdelaziz Bouteflika dans le cadre d'un programme de réformes. La chaîne, « généraliste, essentiellement de langue arabe mais

avec des programmes en tamazigh (langue berbère) et en français », est lancée pour le 57e anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance et le 11e anniversaire du quotidien arabophone qui tire à plus de 500.000 exemplaires, a indiqué le patron du journal Ali Fodil.

« Dans un premier temps, la chaîne diffusera depuis Amman et Beyrouth où des locaux ont été prévus à cet effet », a-t-il précisé à l'AFP.

Par la suite, dès que le paysage audiovisuel algérien sera ouvert au privé, la chaîne ouvrira des bureaux un peu partout en Algérie.

« Le début officiel des programmes est prévu pour fin février, début mars prochains », a indiqué M. Fodil, mais en attendant, la chaîne procédera à de nombreux essais techniques. [...]

« Le projet d'Echorouk TV date de presque deux ans, depuis décembre 2009 », a ajouté le patron de ce média. Plusieurs journaux algériens, dont les quotidiens francophones El-Watan, Liberté, L'Expression, arabophones Ennahar et El-Khabar ont aussi annoncé leur intention

d'ouvrir une chaîne satellitaire. [...] « Il est inconcevable de déposer des dossiers alors que les conditions d'ouverture du champ audiovisuel ne sont pas encore réunies et que la loi sur l'information est toujours au niveau du Parlement », avait-il déclaré à la radio nationale algérienne Chaîne I.

Le projet de loi est déjà passé par la commission juridique mais sa date d'adoption n'est toujours pas connue. [...]

Interrogé sur le coût du projet, M. Fodil s'est refusé au moindre chiffre. « On ne peut rien dire pour l'instant », a-t-il dit, précisant que « le seul et unique propriétaire et financier est Echorouk. Par la suite nous proposerons des parts à des sociétés ou des particuliers », a-t-il conclu.

Pour l'heure le paysage audiovisuel algérien est occupé par cinq chaînes publiques, une terrestre et quatre satellitaires.

L'EXPRESS

01 décembre 2011

[BIBLIOGRAPHIE]

Histoire secrète du pétrole algérien

Hocine Malti

La découverte, 2011



La principale richesse de l'Algérie, son pétrole et son gaz, est devenue sa malédiction. L'économie est entièrement dépendante des hydrocarbures et l'essentiel des biens de consommation doit être importé. Pire, la volonté d'accaparement de la rente pétrolière par les chefs de l'armée les a conduits à instaurer, derrière une démocratie de façade, un régime

qui ne repose que sur deux piliers : la corruption et la police politique. Avec comme conséquences une société dont des pans entiers sont plongés dans la misère et où les jeunes n'ont qu'une envie : quitter le pays. Pour comprendre comment l'Algérie en est arrivée là, il est essentiel de connaître la dimension la plus ignorée de son histoire contemporaine : celle de son pétrole. C'est cette histoire, jusque-là largement gardée secrète, que brosse dans ce livre magistral Hocine Malti, qui participa comme jeune ingénieur à la création en 1964 de l'entreprise algérienne des pétroles, la Sonatrach.

Le café de Gide (Roman)

Hamid Grine

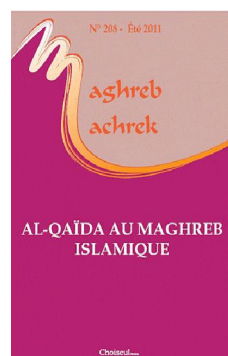
Alpha, 2008

Gide a fait plusieurs longs séjours à Biskra, qui était au début du siècle dernier une ville d'eau réputée. Azzouz, un jeune collégien de l'Algérie indépendante, découvre l'auteur des *Nourritures terrestres* et l'ex-prix Nobel. Découverte fascinante. Il se met à sa poursuite en compagnie d'un vieil homme (le père d'un camarade) qui a connu Gide. Ils revisitent ensemble les hauts lieux gidiens qu'évoquent les œuvres de l'écrivain : le jardin Landon, le café de Seksaf dénommé Café de Gide par la suite, la palmeraie Ouardi... Le collégien est sous le charme d'un Biskra mystérieux qu'il ne soupçonnait même pas.



Al-Qaïda au Maghreb Islamique

Maghreb-Machrek n°208-été 2011



Héritée du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) cette organisation opère depuis 2007, année où elle obtient l'approbation d'Oussama Ben Laden, pour propager la révolution islamiste dans la région désertique du Sahel qui s'étend du Sénégal jusqu'à la Mauritanie, le Mali et le Niger. Comment évaluer la menace que représente AQMI ? Quels sont les

fondements, les sources idéologiques et géographiques de cette branche d'Al Qaïda ? Comment fonctionne-t-elle ? Quel impact aura la mort de Ben Laden sur son développement ? Représente-t-elle un phénomène marginal ou une menace globale pour la sécurité régionale et internationale ?

[FILMOGRAPHIE]

Mollement un samedi matin

Sofia Djema (réalisation)

France, 2011; durée: 26mn

Un soir, Myassa est victime d'un violeur qui bande mou. Rentrée chez elle, une fois de plus, la plomberie est défaillante et elle ne peut pas se doucher. Le lendemain, Myassa a deux priorités : porter plainte et trouver un plombier. Mais la revoilà face à son violeur...



[DISCOGRAPHIE]

Mah'low

Gaâda Diwan Béchar

Le chant du monde, 2011

L'eau a coulé dans les oueds. Depuis quinze ans Gaâda parcourt diverses contrées en livrant le meilleur de ses sentiments. Les gens n'ont pas faim, mais soif de culture. La musique comme l'eau, est cette denrée exceptionnelle qui est à la base de la vie. MAH LOW, eau douce, eau potable !

L'expression est consacrée depuis quelques temps, par les jeunes algériens avec une pointe d'humour. Sa vigueur a inspiré le titre du nouvel album du groupe. Mah Low, troisième album de Gaâda Diwane de Béchar, longuement peaufiné, aux sons renouvelés et enveloppants prolonge le travail déjà entrepris : faire la fête, certes, mais également faire le lien entre cultures et générations en réconciliant le profane et le sacré. Musiques et chants de l'amour, de la lutte et de l'espoir.

